

		<h2>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2024	
DÉPARTEMENT Haute-Saône			
ARRONDISSEMENT Lure			
Convention commune de Breuches financement des études pour la constitution du dossier de digue			
DÉLIBÉRATION N° 2024-008		<p>Le vingt-six février de l'année deux mille vingt-quatre à 19H00 à Luxeuil-Les-Bains, salle du Conseil Municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.</p> <p>Le Conseil Communautaire nomme Stéphane KROEMER secrétaire de séance.</p>	
En exercice : 38			
Titulaires présents : 25			
Suppléant : 1			
Excusé : 1			
Absent : 1			
Pouvoirs : 10			
Nombre de votants : 36			

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Maryline MANTION	p	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	p	
Jérôme BERNARD	POUV	Rodolphe WACOGNE	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	p	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Jean-Claude NEVEUX	Nicolas NURDIN	E	
Frédéric BURGHARD	POUV	Loïc LABORIE	Sylvie GAVOILLE	POUV	Eric PETITJEAN	Éric PETITJEAN	p	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	p		Sébastien RICHARDOT	SUPP	Thierry MANCASSOLA
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	p	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	p		Alain SCHELLE	POUV	Daniel TONNA
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	p		Nathalie SIRVEAUX	POUV	Véronique DEVOILLE
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	p		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	p		Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	A		Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER	POUV	Martine BAVARD
Nathalie DIRAND	POUV	Didier LARROQUE	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

La digue de Breuches a été construite dans les années 1992 pour protéger une partie du village de Breuches contre les inondations. Conformément aux lois MAPTAM et NOTRe, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil exerce depuis le 1^{er} Janvier 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). De ce fait, il incombe désormais à la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil la réalisation des études et travaux en lien avec cette digue.

Il a été demandé, en 2012 par les services de l'état, au propriétaire de la digue, la commune de Breuches, de constituer un « dossier de la digue » contenant toutes les données administratives et techniques de l'ouvrage existant ainsi qu'une étude de danger avant le 31 décembre 2014.

Des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été conclus par la commune avec les bureaux d'étude EVI et NALDEO pour la constitution des différents dossiers réglementaires (dossier d'ouvrage, dossier de consignes pour l'exploitation, dossier d'étude de danger).

Au 1^{er} janvier 2018, la commune n'ayant pas constitué le dossier du fait de difficultés d'exécution des marchés, cette charge a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil avec la compétence GEMAPI.

Les marchés initiaux étant devenus caduques et leurs résultats inexploitable en majeure partie, du fait des délais écoulés (évolutions réglementaires), la CCPLx a conclu un nouveau marché avec le bureau d'études SAFEGE-SUEZ Consulting. Le marché a été soumis à l'approbation de la commune qui est réputée en avoir accepté les conditions.

Les prestations sont éligibles au fonds BARNIER et sont donc susceptibles d'être financées à 50% par l'Etat.

Compte tenu de son retard s'agissant de la réalisation de l'étude de danger, la commune s'est engagée à assumer la charge financière de cette nouvelle étude, qu'un financement de l'Etat soit accordé ou non.

Proposition

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le projet de convention ci-après annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de financement avec la commune de Breuches joint en annexe.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

- Fait à Luxeuil-Les-Bains, les jours, mois et an que dessus.
- Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à la Sous-préfecture de LURE.

Le Président

Jacques DESHAYES